

Commune de Chérac Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2025
--

L'an deux mil vingt-cinq le 16 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2025

Présents :

Madame Julia DEFAYE, Monsieur Michel DESPREZ, Monsieur Arnaud GALLIARD, Madame Julie KEFI, Monsieur Daniel MANDIN, Monsieur Jacky MARFILLE, Madame Sandie SALOMON, Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

Absents et excusés : Monsieur Patrick CHEVALIER, Monsieur Jean-Paul COMPAIN, Madame Corinne DESLANDE, Monsieur Éric GADONNAUD, Monsieur Christian GARRAUD, Madame Françoise MARBOT, Monsieur Guy PORTMANN.

Procurations : Monsieur Éric GADONNAUD a donné pouvoir à Madame SERRA-DAVISSEAU, Madame Françoise MARBOT a donné procuration à Monsieur MANDIN, Monsieur Guy PORTMANN a donné procuration à Madame DEFAYE.

Secrétaire de séance : Madame Julia DEFAYE

Ordre du jour :

- **Arrêt du procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2025**
- Compte-rendu des décisions du Maire

- 01 : Mise à disposition de la salle des fêtes à l'association de danse country Barail Ranch
- 02 : Mise à disposition de la salle des fêtes au club « Générations Mouvement »
- 03 : Mise à disposition de la salle des fêtes au Foyer Rural pour la gym
- 04 : Mise à disposition d'une salle au Foyer Rural pour la couture
- 05 : Abonnement à Panneau Pocket
- 06 : Signature d'une convention de mission de géolocalisation des réseaux pour les travaux de la ruelle de la Petite Ecole et de l'Impasse de la Gaieté
- 07 : Demande de subvention au titre des Amendes de police – Réalisation de cheminement doux
- 08 : Règlement d'utilisation du terrain Multisports

- Questions et informations diverses

Le quorum étant atteint (08 membres présents), Madame le Maire ouvre la séance.

Arrêt du procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2025 :

Madame le Maire demande aux conseillers, s'ils ont des observations à formuler sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2025.

Le conseil municipal n'ayant aucune remarque à faire, il arrête le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2025.

Commune de Chérac Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2025
--

Compte-rendu des décisions du Maire :

Madame le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'elle a prise :

- Renonciation à préemption sur la vente de parcelles :
 - DIA 017 100 25 00012 : section BH n° 161 sise à La Brunette
 - DIA 017 100 25 00013 : section AN n° 539 sise à La Piponnerie
 - DIA 017 100 25 00014 : section AS n° 98, AS n° 99, AS n° 103, AS n° 440, AS n° 443, Rue de Bel Air.
-

N°20250916-01 : Mise à disposition de la salle des fêtes à l'association de danse country Barail Ranch :

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de l'association de danse country BARAIL RANCH de Saint Sauvant qui souhaite louer la salle des fêtes de Chérac le jeudi soir, à compter de septembre afin de reprendre les cours de danse country de 19 heures à 21 heures jusqu'à fin juin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe le tarif de location à 20 € par jour d'utilisation
 - Autorise Madame le Maire à signer une convention avec le Président de l'association.
-

N° 20250916-02 : Mise à disposition de la salle des fêtes au club « Générations Mouvement » :

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de Madame Josette BLOT, Présidente du Club « Générations Mouvement » de Chérac, qui souhaite utiliser la salle des fêtes pour se réunir les deuxièmes et quatrièmes mardis de chaque mois, de septembre à juin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de mettre gracieusement la salle des fêtes à disposition du club « Générations Mouvement » de Chérac les deuxièmes et quatrièmes mardis après-midi de chaque mois.
 - Autorise Madame le Maire à signer une convention avec la présidente du Club.
-

N° 20250916-03 : Mise à disposition de la salle des fêtes au Foyer Rural pour la gym :

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de Madame Joëlle GALLIARD, Présidente du Foyer Rural qui souhaite utiliser la salle des fêtes pour des séances de gymnastique tous les mardis de 19 h 15 à 20 h 15, à partir du mois de septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de mettre gracieusement la salle des fêtes à disposition du Foyer Rural les mardis soirs pour la gym.
 - Autorise Madame le Maire à signer une convention avec la présidente du Foyer Rural.
-

Commune de Chérac Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2025
--

N° 20250916-04 : Mise à disposition d'une salle au Foyer Rural pour la couture :

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de Madame Joëlle GALLIARD, Présidente du Foyer Rural de Chérac, qui souhaite utiliser une salle dans l'ancien bâtiment de la Poste pour se réunir tous les deuxièmes mardis de chaque mois de 10 h à 17 h et certains vendredis de 19 h à 21 h à partir du mois de septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de mettre gracieusement une salle à disposition du Foyer Rural de Chérac dans l'ancien bâtiment de la Poste pour de la couture les 2^{èmes} mardis de chaque mois de 10 h à 17 h. Pour les séances du vendredi où il y a plus de monde d'attendu, la salle des fêtes leur sera mise gracieusement à disposition, si elle est disponible, puis le local associatif.
- Autorise Madame le Maire à signer une convention avec la présidente du Club.

N° 20250916-05 : Abonnement à Panneau Pocket :

Madame le Maire informe le conseil sur l'expiration prochaine de l'abonnement à Panneau Pocket.

C'est une application qui ne nécessite pas de création de compte et qui est conforme au RGPD. Aucun logiciel à installer, aucune maintenance, la plateforme est accessible où que l'on soit depuis une simple connexion internet. Les habitants retrouvent tous les événements organisés par toutes les collectivités équipées de Panneau Pocket dans un rayon de 30 kms.

L'information va vers l'habitant qui reçoit une notification instantanément sur l'écran de son téléphone portable.

Il est possible que la commune renouvelle l'abonnement pour un an, deux ans ou bien 3 ans pour un coût allant de 230 € à 690 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de s'abonner à l'application Panneau Pocket pour une durée de 2 ans au prix de 460,00 € TTC avec un trimestre supplémentaire offert.

N° 20250916-06 : Signature d'une convention de mission de géolocalisation des réseaux pour les travaux de la Ruelle de la Petite Ecole et de l'Impasse de la Gaieté :

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention de mission de géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains existants concernant l'Impasse de la Gaieté et la Ruelle de la Petite Ecole établie entre la commune et le Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime dans le cadre de l'aménagement du Bourg. Le coût de la mission de géolocalisation et géo référencement des réseaux souterrains existants s'élève à 610,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer, la convention pour mission de géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains existants concernant l'Impasse de la Gaieté et la Ruelle de la Petite Ecole pour un coût de 610,00 € HT.

Commune de Chérac Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2025
--

N° 20250916-07 : Demande de subvention au titre des Amendes de police – Réalisation de cheminements doux :

Madame le Maire fait part du besoin de travaux de réalisation de cheminements doux afin de sécuriser les déplacements piétons Ruelle de la Petite Ecole et le passage de la Gaieté à Chérac.

Madame le Maire indique le chiffrage des travaux correspondants, présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, soit :

- Montant HT : 32 885,69 €
- Montant TTC : 39 462,82 €

Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – Réalisation de cheminements doux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention de 50 % du montant HT des travaux (plafonné à 50 000 € HT) auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police – Réalisation de cheminement doux.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

N° 20250916-08 : Règlement d'utilisation du terrain Multisports :

Madame le Maire présente au conseil municipal, le projet de règlement d'utilisation du terrain Multisports. Il sera en priorité mis à disposition de l'école et du périscolaire. Il sera en libre accès sous certaines conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de règlement tel qu'il est annexé à la présente délibération. Madame le Maire prendra l'arrêté correspondant.

Questions et informations diverses :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal :

- De l'inauguration de la fresque murale à la Maison de la Gaieté le jeudi 18 septembre 2025 à 17 h 30.
- Dans le cadre de la convention avec 30 millions d'amis, l'opération de capture des chats a commencé sur certains villages. Ils sont stérilisés, pucés puis relâchés.

Madame DEFAYE fait un point sur le repas des aînés prévu le 15 novembre prochain, l'animation et la distribution des colis aux personnes qui ne seront pas venues au repas. L'ensemble de ces points seront abordés lors d'une prochaine réunion de conseil.

Elle demande si certains conseillers auront besoin d'aide pour la distribution des bulletins municipaux et des invitations aux repas.

Pour l'opération de nettoyage de la nature prévue le 28 septembre, il y a peu d'inscrits pour l'instant. Elle sollicite le conseil sur les secteurs où un nettoyage serait bénéfique.

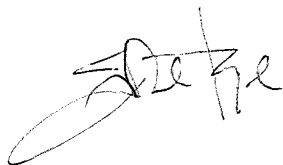
Commune de Chérac
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2025

Elle fait part de la demande d'une résidente du Treuil pour la mise en place de ralentisseurs Route des Justices. Il y a déjà des poteaux, des chicanes et les gendarmes font régulièrement des contrôles de vitesse.

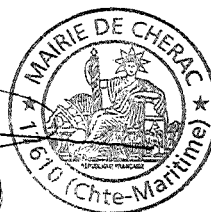
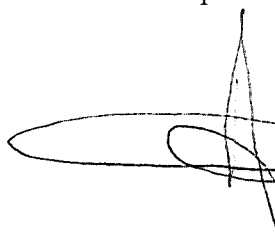
La séance est levée à 19 h 40

Procès-verbal arrêté par le conseil municipal lors de la réunion du 30 octobre 2025

La secrétaire de séance
Julia DEFAYE



le Maire
Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU



Procès-verbal affiché le - 4 NOV. 2025

Procès-verbal mis en ligne le - 4 NOV. 2025